

## Pour ou contre la sélection clonale: une polémique sans objet?



Jean-Laurent Spring

jean-laurent.spring@agroscope.admin.ch

La sélection des clones de vigne est une démarche fréquemment accusée d'appauvrir la biodiversité des cépages cultivés, de favoriser des productions excessives, de rendre la vigne plus sensible aux aléas climatiques et de diminuer la complexité des vins produits. Certains de ces reproches peuvent être justifiés lorsqu'un choix très restreint de clones est multiplié de manière massive pour un cépage donné, comme cela a pu être le cas en Suisse dans les décennies 1970–1980 pour le Chasselas ou le Pinot noir. La recherche viticole a depuis longtemps pris conscience de ces dangers et intégré ces enjeux dans la sélection de la vigne. C'est notamment le cas des projets de sauvegarde de la biodiversité et de sélection clonale de la vigne conduits par Agroscope.

Selon les standards actuels, la sélection clonale consiste dans un premier temps à prospecter la biodiversité des cépages dans d'anciennes vignes de l'ère «pré-clonale», parfois plus que centenaires, à repérer les individus pourvus de caractéristiques particulières et à les introduire dans un conservatoire après un test virologique ELISA. Cet examen permet d'exclure les individus porteurs de viroses graves comme l'enroulement ou le complexe du court-noué. Ces maladies sont mises à l'index sur le plan agronomique et œnologique et peuvent se propager dans le vignoble par le biais des cochenilles pour l'enroulement et des nématodes pour le court-noué. Lors de la prospection effectuée en Valais en collaboration avec l'Office cantonal de la viticulture et la Société des pépiniéristes valaisans sur 17 cépages et 2700 individus testés, plus de 50 % des candidats se sont révélés porteurs de viroses graves. Pour certains cépages comme le Savagnin blanc (Païen), ce taux atteignait même 96 %!

Les travaux de sauvegarde et de sélection clonale d'Agroscope en collaboration avec les cantons ont permis, depuis 1923, de mettre en conservatoire plus de 1700 têtes de clones pour 20 cépages. Ce dispositif est destiné à préserver à long terme la biodiversité apparue au cours des siècles par mutations successives. En parallèle, ces conservatoires alimentent des collections d'études où les caractéristiques agronomiques et œnologiques de nouveaux clones sont comparées de façon précise à celles des clones standards. Grâce à ces travaux, 47 clones de deux porte-greffes et 27 cépages sont aujourd'hui diffusés à travers la filière de certification suisse, à l'exemple des cinq nouveaux clones de Petite Arvine présentés dans l'article de Spring *et al.* en p. 156. Les expérimentations en cours devraient aboutir à l'homologation d'une quarantaine de nouveaux clones ces dix prochaines années. Les différences de comportement et de potentiel œnologique souvent importantes qu'offrent les clones permettront bientôt de mettre à disposition, pour la plupart des cépages traditionnels et autochtones suisses, une palette très diversifiée s'adaptant de plus près aux conditions spécifiques de chaque exploitation. En outre, la culture en parallèle de plusieurs clones à caractéristiques œnologiques complémentaires devrait permettre d'améliorer encore la complexité des vins.

En Suisse, les travaux de sélection actuels ne sont donc pas synonymes d'appauvrissement de la biodiversité viticole mais contribuent au contraire à sauvegarder et à valoriser à long terme ce riche patrimoine.